

# **Note pour la conférence des présidents de 13 associations de professeurs**

D.J.S. a reçu communication de la note, en date du 10 juin 1973, par laquelle la "Conférence des présidents" de treize associations de spécialistes (! ) a formulé ses "propositions pour la réorganisation du second cycle de l'enseignement secondaire". Etant donné la situation présente des lycées et les projets annoncés par le gouvernement, l'importance de ces propositions, expression d'un

accord intervenu entre les présidents de ces associations qui ensemble couvrent presque tout le spectre des disciplines enseignées dans le second cycle, ne peut échapper à personne.

Il va de soi que D.J.S. ne peut manquer d'y porter le plus vif intérêt. Son action antérieure en vue d'une réorganisation du second cycle secondaire est connue, de même que son opposition au projet Guichard, mis à l'essai dans quelques lycées au cours de l'année scolaire qui s'achève.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir les présidents d'un nombre accru d'associations de professeurs étudier ensemble la réforme du second cycle. Le fait d'un accord entre eux, indépendamment de son contenu, est lui aussi positif. Ce contenu, cependant, est tel que nous devons espérer qu'il ne définit qu'une position provisoire, sujette à reconsidération et à révision. Il nous paraît en tout cas nécessaire de faire connaître aux présidents qui ont adopté ces propositions les motifs qui nous empêchent de nous y rallier. Elles vont en effet à l'encontre des principes de la réorganisation que nous souhaitons. Nous dirons pourquoi sans ambages.

1. — En substance, les propositions de la conférence des présidents des treize associations (nous dirons ci-dessous, pour abrégé, "les propositions" et "les présidents") concernent seulement la liste des disciplines du tronc commun et des disciplines d'option. Sans doute il est question — très succinctement et vaguement — des "modes d'enseignement", du "processus continu" qui permettra leur "rénovation", des "moyens nécessaires" à la "poursuite" de la réforme, d'une "formation permanente" des professeurs "sérieusement organisée". Ces mentions ne constituent pas des "propositions". Il faut en dire autant de l'allusion finale à des programmes "légers et suffisamment souples".

Or nous ne pensons pas du tout qu'une réorganisation du second cycle secondaire (ni d'aucun cycle) puisse consister seulement en modifications à la liste des disciplines que les élèves devraient tous étudier (tronc commun) ou entre lesquelles ils seraient tenus de choisir (options). Les présidents le reconnaissent. Mais ils ont tenu à se prononcer sur "une structure cohérente de l'enseignement secondaire" rendant possible "une formation générale équilibrée" avant d'avoir même esquissé la "véritable réorganisation de l'enseignement secondaire" à laquelle ils

déclarent tenir et la "rénovation pédagogique" dont ils affirment le "caractère primordial". Nous sommes surpris de cette contradiction. Comment peuvent-ils préciser et figer des "propositions de base" concernant les seules structures, sans s'être assurés que ces propositions s'accordent aux principes d'une "véritable réorganisation" (qui reste tout à fait dans l'ombre) et de la rénovation "primordiale" ? et sans avoir défini les objectifs, les finalités auxquels devait répondre la "véritable réorganisation", comprenant assurément celle des structures, dans un "ensemble cohérent" dont on puisse savoir en vue de quoi il est édifié ?

Ce silence sur les objectifs, cette absence d'analyse, ce défaut de principes privent les propositions de justification. Elles les restreignent à un compromis précipité et arbitraire entre spécialistes des enseignements généraux (les enseignements techniques des actuels baccalauréats de techniciens étant à peu près ignorés), sur la répartition de l'emploi du temps à laquelle seraient soumis les élèves.

C'est revenir à une conception de "l'organisation" de l'enseignement que nous estimons périmée, et que nous pensions généralement condamnée.

2. — En ce qui concerne l'énumération des disciplines du tronc commun, la réorganisation proposée ramène en fait à la liste traditionnelle, du moins pour les enseignements généraux (ceux qui sont propres aux baccalauréats de techniciens étant ignorés), (1), et à deux réserves près. Les règles posées par les propositions seraient en effet *plus rigides* que les règles présentement en vigueur, puisque les disciplines de tronc commun énumérées devraient être enseignées "à tous les élèves et dans toutes les classes", et en interdisant absolument en Seconde toute "option d'approfondissement" (ce qui signifie en particulier que les programmes de mathématiques, sciences physiques et biologie devraient être rigoureusement les mêmes pour toutes les divisions de la seconde, qui ne serait donc plus qu'une troisième prolongée). En conséquence, ce tronc commun plus uniformisé que l'actuel serait aussi *alourdi* par l'adjonction de disciplines qui ne sont pas présentement obligatoires dans une classe (comme la biologie en Seconde ou le français en Terminale), ou dans certaines sections d'une classe (comme les sciences physiques dans certaines Terminales).

(1) Les "propositions" telles qu'elles sont rédigées, ne permettent pas de déterminer les motifs de cette extraordinaire omission.

Les propositions préparent d'ailleurs un alourdissement supplémentaire : "Notons enfin, y lit-on, que les possibilités d'une implantation progressive d'un enseignement technologique dans le tronc commun doivent être étudiées dès maintenant". La prudence de cette formulation n'est qu'apparente, car on ne voit point ce qui, dans ces propositions où l'accumulation des disciplines obligatoires apparaît comme l'unique moyen d'assurer une "formation générale équilibrée", permettrait des actions de retardement devant l'offensive des technologues. Nul doute au surplus que les "sciences économiques" obtiendraient un traitement au moins égal à celui de la technologie.

La seule concession faite à une pédagogie moins épaissement traditionaliste est apportée par une phrase : "Dans le cadre de ce tronc commun (sic) l'enseignement de chaque discipline sera différencié suivant les aptitudes de l'élève et la filière optionnelle qu'il aura choisie". Pour la "filière optionnelle", qui est réservée à la Première et à la Terminale (parce que la Seconde ne doit "comporter aucun option d'approfondissement"), nous en parlerons ci-dessous. Quant à la différenciation "selon les aptitudes de l'élève", il n'y a pas un mot dans les "propositions" qui indique, même vaguement, en quoi elle pourrait consister. Il semble bien qu'elle *ne pourrait pas* consister, en Seconde, en un "approfondissement" pour les élèves que le programme commun retarderait en dépit de leurs aptitudes et de leurs désirs. Positivement, il n'y a rien.

De cette phrase que nous venons de citer, les mots "de chaque discipline" semblent seuls à retenir. Ils confirment ce qu'on peut déjà comprendre par le total silence gardé sur le décloisonnement des disciplines, sur l'interdisciplinarité. Jusqu'à présent la coopération des disciplines était l'Arlésienne de la pédagogie : on en parlait toujours et on n'en faisait jamais, comme l'observait notre si regretté Paul Vissio. Dans les "propositions", on n'en parle même plus. Les spécialistes s'entendent pour que le plus grand nombre possible de leurs spécialités soient enseignées "à tous les élèves et dans toutes les classes" — en tant que spécialités. Il s'agit toujours de spécialités séparées, à programmes distincts : sinon on l'aurait dit, une réforme aussi importante ne peut pas être sous-entendue. Il est bon de remarquer que les losanges de la tunique d'Arlequin que chaque élève devra revêtir dans toutes les classes sont pour le moins au nombre de 10, éducation physique exclue, c'est-à-dire pour les seules disciplines intellectuelles, en Seconde et en Première (car sciences physiques, c'est physique et

chimie ; géologie est exigée autant que biologie ; et si l'éducation civique a été omise, c'est certainement par oubli) et de 11 en Terminale (la philosophie s'ajoutant alors) ; ces nombres doivent être portés à 11 et 13 lorsque la technologie et les sciences économiques (pardon : économiques et sociales, ce que nous comptons sans doute à tort pour une seule discipline) auront conquis leur place.

Ce que nous pouvons penser de ce rouleau compresseur proposé en guise de tronc commun, on le sait. Toutefois, nous le précisons après quelques mots sur le reste du menu obligatoire.

3. - Nous n'entrerons pas dans une discussion de la liste des options donnée en annexe aux propositions et qui comporte pour nous bien des obscurités. Nous nous bornerons à constater qu'elles ne laissent aux élèves (et sera-ce bien aux élèves ? ou bien auront-ils à se soumettre aux décisions du conseil de classe ? Les propositions omettent de dire comment elles conçoivent l'orientation) que le choix de la sauce à laquelle ils seront gavés. Si aimablement diversifiées que soient ces options, ou leurs assemblages préfixés par la sagesse des Présidents (1), tous les élèves de Seconde doivent ajouter aux disciplines de tronc commun une discipline d'option ; tous les élèves de Première et de Terminale, deux ou trois. Cette fois, les adjonctions peuvent consister non en disciplines additionnelles, mais en "approfondissement" ("léger" ou "lourd") de disciplines de tronc commun. Cependant il n'y a aucune apparence que le choix des "approfondissements" doive être plus libre qu'il ne l'est aujourd'hui où l'entrée en C, voire en D, est si jalousement gardée. Aucune proposition libéralisant l'orientation n'étant présentée, nous sommes lassés du statu quo.

4. - L'élève reste donc enserré dans un réseau serré d'obligations multiples. Les choix de la seconde sont beaucoup plus restreints qu'ils ne l'étaient. Les autres sont plus diversifiés au prix d'alourdissements insupportables, comme le rétablissement du français obligatoire en Terminale malgré les bons résultats du français facultatif, mesure qui avec l'absence d'"une langue renforcée" (pas d'approfondissement" en langue vivante, dans aucune classe ! ) donne le ton de l'ensemble des propositions : elles sont vigoureusement réactionnaires. Elles confirment et aggravent le

---

(1) sauf, dans quelques cas en Seconde et pour les artistes, une option non spécifiée par les présidents, et alors dite "libre".

foisonnement des disciplines obligatoires cloisonnées. Elles confirment et exagèrent encore la pulvérisation de l'enseignement. Quelques allusions au renouveau pédagogique, par exemple sur les programmes, ne font que reprendre de très vieux refrains auxquels personne, à défaut de toute spécification, ne peut plus attacher d'autre valeur que celle d'un "demain on raserà gratis". Elles traitent le temps des élèves comme une matière à découper entre spécialistes. La pseudo-"réorganisation" proposée alourdit un carcan, elle vole au secours du système ruineux qui se caractérise par le marasme des lycées, le refus des élèves, leur absentéisme, des problèmes disciplinaires insolubles. Les propositions se situent aux antipodes de l'idée de choix plus libre et de travail plus personnel (1). Tournant le dos aux solutions éclairées dont l'Angleterre et l'Allemagne Fédérale (2) donnent l'exemple, elles s'inscrivent fortement en retrait des si timides vues de réformes du ministre. Elles font barrage au renouveau.

Comment expliquer un tel texte ? Il aurait exprimé des vues très attardées vers 1960, il est incompréhensible aujourd'hui. Il témoigne de la persistance d'un état d'esprit qu'on croyait dépassé. Mais s'agit-il vraiment d'un état d'esprit ? ou seulement d'un réflexe ? d'une toute première réaction de défense, d'une crispation toute momentanée, préalable à la réflexion consciente ? Il va sans dire que la seconde hypothèse nous paraît seule vraisemblable.

---

(1) Nous ne disons pas "travail indépendant", en raison des ambiguïtés qui s'attachent à ce terme quelque peu démagogique.

(2) Citons le type d'organisation des lycées de Westphalie : après un semestre de seconde où les études (largement optionnelles) des élèves sont plus dispersées qu'elles ne le seront ensuite, le plan de travail s'organise : 25 % de tronc commun ; 25 % de disciplines, au seul choix de l'élève ; 50 % pour des thèmes d'études dont le "centre de gravité" et le "profil" se négocient entre l'élève et l'équipe des professeurs.